

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Actions de préférence de catégorie A émises par **SIPAREX EQUIVIE** (le "**Produit**")

Initiateur du Produit : SIGEFI PRIVATE EQUITY

Code ISIN : FR 0013351947

Assureur : APICIL

Contacts : site internet : www.siparexassurancevie.fr.
Appelez le 01 53 43 89 26 pour de plus amples informations

Autorité de tutelle de l'Initiateur du Produit : SIGEFI PRIVATE EQUITY est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP 97084 (la "**Société de Gestion**")

Date de production du document d'informations clés : 09 août 2018

Date de mise à jour du document d'informations clés : 01 juillet 2019

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Le Produit est une catégorie d'actions de préférence émises par un fonds d'investissement alternatif répondant à la qualification d'"Autre FIA" au sens de l'article L. 214-24-III du Code monétaire et financier, constitué sous la forme d'une société par actions simplifiée à capital variable (la "**Société**") et géré par la Société de Gestion. Le Produit a vocation à être souscrit par des sociétés, compagnies d'assurance ou mutuelle en représentation d'unités de compte de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation commercialisés auprès de leurs clients. A ce titre, le Produit a notamment vocation à être souscrit par APICIL, une entreprise d'assurance agréée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, auprès de ses clients.

La durée de vie du Produit est de 25 ans, soit jusqu'en 2043. La durée de détention recommandée du Produit est de 8 ans minimum.

Objectifs : Le Produit a pour objet d'offrir une exposition diversifiée à un portefeuille de participations composé principalement (à hauteur de 90%) d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital d'entreprises dont les titres ne sont pas admis sur un marché, situées principalement en France mais également en Europe. La constitution de cette exposition serait essentiellement réalisée de manière indirecte par l'intermédiaire d'investissements dans trois fonds d'investissement alternatifs de droit français au minimum gérés par la Société de Gestion ou des entités affiliées à celle-ci (les "**Fonds Sous-Jacents**"). Le Produit est également exposé (à hauteur de 10%) de son actif à des instruments de trésorerie. La Société de Gestion pourra avoir recours à l'endettement dans la limite de 10% de l'actif net de la Société.

Investisseurs de détail visés : Le Produit a notamment vocation à être souscrit directement par APICIL en vue de représenter des unités de compte de contrats d'assurance sur la vie ou de capitalisation, commercialisés auprès des clients de l'assureur. En conséquence, les investisseurs de détail ne peuvent pas souscrire ou acquérir directement le Produit. En revanche, les investisseurs de détail peuvent être indirectement exposés à la performance du Produit dans le cadre de la souscription de contrats d'assurance sur la vie ou de capitalisation commercialisés par APICIL. Par ailleurs, les investisseurs de détail pourrait être amenés à détenir directement le Produit uniquement dans l'hypothèse où (i) ils ont conclu ou sont bénéficiaires de contrats d'assurance sur la vie ou de capitalisation commercialisés par APICIL pour lesquels le Produit est utilisé en représentation d'unités de compte et où (ii) ils ont choisi d'exercer l'option de remise des titres prévue par l'article L. 131-1 du Code des assurances, conformément aux stipulations de leurs contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.

Un investissement dans le Produit constitue un placement présentant un niveau de risque élevé, en particulier au regard de son objectif d'investissement et en raison du fait qu'il n'offre pas de protection ou de garantie en capital. En conséquence, le Produit s'adresse à des investisseurs souscrivant ou bénéficiaires des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation commercialisés par APICIL qui sont des personnes physiques, résidents fiscaux français, disposant d'un patrimoine financier suffisamment large et stable sur la durée, acceptant de prendre un risque de perte partielle ou totale du capital net investi. La proportion du patrimoine financier qu'il est raisonnable d'investir dans le Produit, sous la forme de supports d'unités de compte de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, peut correspondre à un objectif de diversification de ce patrimoine financier, mais ne devrait pas constituer la totalité de celui-ci. L'investisseur doit posséder l'expérience et les connaissances nécessaires pour comprendre les risques inhérents à un investissement dans le Produit.

Assurances : Non applicable.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque ("**ISR**") part de l'hypothèse que vous conserverez le Produit pendant toute la période de détention recommandée qui est de 8 ans minimum. Le risque réel peut être différent si vous optez pour une sortie avant la durée de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous ne pourrez peut-être pas sortir du Produit avant son échéance. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement le Produit ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'ISR permet d'apprécier le niveau de risque du Produit par rapport à d'autres produit. Il indique la probabilité que le Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7 qui est une classe élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau élevé, et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que la capacité de la Société à vous payer en soit affectée.

Le profil de risque et de performance du Produit est lié à la capacité de la Société de Gestion de sélectionner des participations et des Fonds Sous-Jacents mettant en œuvre des stratégies offrant un profil de rendement/risque attractif.

Les risques du Produit sont notamment les suivants :

- **Risques liés aux investissements sous-jacents du Produit** : Les investissements, directement ou par l'intermédiaire de Fonds Sous-Jacents, en actions ou autres titres donnant accès au capital d'entreprises non cotées est directement liée à la performance de ces entreprises, laquelle est soumise à de nombre aléas. En outre, les investissements dans des sociétés non cotées sont par nature plus risqués que les investissements dans des sociétés cotées.
- **Risque lié à la concentration des investissements** : La Société n'est soumise à aucune règle de diversifications (ratios d'actifs ou d'emprise) et pourra être investie dans un nombre très limité de participations ou de Fonds Sous-Jacents, de telle sorte que les rendements pourraient être défavorablement affectés par la mauvaise performance d'un seul investissement.
- **Risque de liquidité** : Le Produit peut faire l'objet de cession auprès de tiers ou de demande de rachat auprès de la Société uniquement dans les conditions prévues dans le Document d'Information des Investisseurs et les Statuts de la Société.

La liste détaillée des risques liés au Produit figure dans le Document d'Information des Investisseurs de la Société.

Le Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si la Société n'est pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pourriez perdre l'intégralité de votre investissement.

L'ISR ne tient pas compte du traitement fiscal du produit selon la situation patrimoniale et fiscale de l'investisseur de détail visé.

Scenarios de performance

Scenarios d'investissement Pour 10 000 € investis		Sortie à 1 an	Sortie à 4 ans	Sortie à 8 ans (période de détention recommandée)
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 902,4 €	10 067,5 €	11 906,7 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	- 1,0%	+ 0,2%	+ 2,2%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 966,7 €	10 679,9 €	13 295,1 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	- 0,3%	+ 1,7%	+ 3,6%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 069,0 €	11 638,6 €	15 250,0 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	+ 0,7%	+ 3,9%	+ 5,4%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 131,2 €	12 166,0 €	16 529,2 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	+ 1,3%	+ 5,0%	+ 6,5%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 8 ans en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de la performance du marché et de la durée de détention de votre investissement.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où la Société ne pourrait pas vous payer.

Il n'est pas facile de sortir de ce Produit. En conséquence, il est difficile d'estimer combien vous obtiendrez si vous en sortez avant la période de détention recommandée. Il est possible que vous ne puissiez pas sortir du Produit avant échéance, ou que vous subissiez des pertes ou des frais importants dans un tel cas.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même mais ils ne prennent pas en compte les frais et coûts dus sur les contrats d'assurance-vie ou de capitalisation pour lesquels le Produit est utilisé en unité de compte de référence ni votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

QUE SE PASSE-T-IL SI LA SOCIETE DE GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

SIGEFI PRIVATE EQUITY est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des marchés financiers. A ce titre, SIGEFI PRIVATE EQUITY doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement notamment en matière de fonds propres réglementaires.

La défaillance de SIGEFI PRIVATE EQUITY ne devrait pas avoir d'incidence sur les actifs de la Société et donc sur le Produit dans la mesure où la Société dispose de comptes bancaires propres ouverts dans les livres d'un établissement bancaire tiers (le dépositaire de la Société). En cas de défaillance de cette banque, la Société pourra obtenir le remboursement de ses avoirs auprès du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution à hauteur de 100 000 €.

En revanche, l'investissement dans le Produit ne fait pas l'objet en lui-même d'une couverture ou d'une garantie par un mécanisme national de compensation.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour 3 périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps. Les coûts de la Société incluent par transparence les coûts supportés par la Société en lien avec ses investissements dans les Fonds Sous-Jacents.

Scenarios pour un investissement de 10 000 €		Sortie à 1 an	Sortie à 4 ans	Sortie à 8 ans
Coûts totaux	En €	437,3 €	1 824,4 €	5 439,2 €
	En %	4,4%	18,2%	54,4%
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an		4,4%	3,9%	4,1%

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période de détention recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,0 %	L'incidence des coûts déjà inclus dans le prix. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. Ceci inclut les coûts de distribution de votre Produit.
	Coûts de sortie	0,0 %	L'incidence des coût encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,0 %	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit.
	Autres coûts récurrents	3,2 %	L'incidence des coûts encourus lorsque nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements ainsi que les coûts directs et indirects du produit. Ils incluent les coûts liés à l'investissement dans les Fonds Sous-Jacents.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0,0 %	L'incidence des commissions liées aux résultats.
	Commissions d'intéressement	0,9 %	L'incidence des commissions d'intéressement.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La période de détention recommandée est de huit ans au minimum. Cette période est adaptée à la nature des investissements sous-jacents du Produit et aux durées de période d'investissement potentielles des Fonds Sous-Jacents.

Dans l'hypothèse où le Produit aurait été remis au souscripteur ou bénéficiaire du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation dans les conditions prévues par le Code des assurances, l'investisseur de détail est autorisé (i) à adresser à la Société de Gestion des demandes de rachat ; la capacité de la Société de Gestion à honorer les demandes de rachat dépend des liquidités disponibles de la Société et des conditions et limites applicables aux rachats prévues dans le Document d'Information des Investisseurs et les Statuts de la Société, (ii) à céder le Produit dans la limite des conditions prévues dans le Document d'Information des Investisseurs et les Statuts de la Société (des conditions d'agrément et de préemption sont applicables).

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

En cas de difficulté relative à votre investissement, vous pouvez contacter la personne qui vous a vendu le produit ou nous faire part de votre réclamation à l'adresse email suivante siparex.equivie@siparex.com ou par courrier à l'adresse postale suivante : 107, rue Servient CS 93512 69442 Lyon cedex 03

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le document d'information clés ne décrit pas les contrats d'assurance-vie ou de capitalisation commercialisés par APICIL pour lesquels le Produit est utilisé en qualité d'unité de compte de référence et ne tient pas compte de la durée de détention spécifique ni des frais liés à ces contrats.